



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

SEANCE DU 13 MARS 2024 – 18 heures

Etaient présents : 13

DELFOLE Yves – DECOSTER Christine-DEROULLERS Patrick –BOUREL Michel – CITERNE Denis - GRASSET-TURCQ Séverine - Paul GRUSON (arrivée à 18h24) – DEFOSSEZ Odile - DULONCOURTY Evelyne-VANCAYZELLE Véronique - LEVANT-BOULINGUIEZ Pamela - LEROY Jean-Alain- MAES Philippe

Ont donné procuration : 2

MOULART Fabienne à Denis CITERNE
Louis Alexandre DUCROQUET à Patrick DEROUILLERS

Était absent : 0

Effectif du conseil municipal : 15
Présent en séance : 13 (Paul GRUSON arrivé à 18h24)
Procurations : 02
Absent : 00

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Michel BOUREL

Monsieur Le Maire demande à Madame POULAIN Florie, nouvelle secrétaire de mairie de se présenter.

1) VALIDATION DU PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2024.

Monsieur LEROY déclare que certaines choses ne sont pas inscrites au PV. Il indique que systématiquement il manque des paroles de l'opposition et demande qu'une remarque soit actée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 11
Votes contre : 03
Abstention : 00

2) COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2023

Présentation de Madame Christine DECOSTER, 1ere adjointe.

Les résultats sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2023 et le total des masses et le total des soldes en mouvements réels figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice sont les suivants :

D'un résultat d'exercice de – 748 896.65€ et d'un résultat global de clôture 198 845.13€.

A la fin de l'exposé pas de demande d'explication ni d'opposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 15
Votes contre : 00
Abstention : 00

3) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

Présentation de Madame Christine DECOSTER, 1ere adjointe. Elle indique que les recettes sont stables par rapport à 2022.

En investissement, le plus important est la salle à vocation sportive. Il reste à encaisser des subventions dues aux factures non parvenues.

En recette, il reste à recevoir le solde du prêt CAF, soit 52 000€ ainsi que les subventions des panneaux photovoltaïques.

En 2024, on repart avec des prêts CAF à taux zéro.
Le CM doit décider :

D'acter la présentation du compte administratif, se résumant comme suit :

	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice 2022	Part. affectée à l'inv. (1068)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture exercice 2023
INVESTISSEMENT							
DEPENSES	1 838 319€	1 305 611.55€					
RECETTES	1 838 319€	493 676.18 €	- 811 935.37€	557 770.16€		5486.23€	-248 678.98 €
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	1 123 529.51€	695 491.62€					
RECETTES	1 123 529.51€	758 530.34€	63 038.72 €	453 973.07€	111 661.56	42 173.88€	447 524.11€
TOTAUX			-748 896,65€	1 011 743.23€	111 661.56€	47 660.11€	198 845.13€

- 1) De constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion à nouveau, le résultat de l'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorti ; ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) D'arrêter les résultats définitifs tels résumés tels précités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 12
Votes contre : 03
Abstention : 00

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Leroy d'expliquer son vote contre. Celui-ci répond n'être pas en obligation de justifier son choix.

Monsieur Leroy rebondit sur la vente d'un morceau de terrain à un administré soit ridicule. Il sous-entend qu'il y a eu favoritisme et que cela est dérangeant.

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Pas de remarque particulière.

Le CM décide de :

- De constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif
- D'affecter la somme de 174 100.48€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (447 524.11€ (résultat de clôture de fonctionnement) – 273 423.63€ (affecté au 1068))
- D'affecter la somme de 248 678.98€ au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté
- D'affecter la somme de 273 423.63€ au compte 1068 afin de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement
- De dire que les résultats définitifs dégagés seront repris dans le budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 12

Votes contre : 03

Abstention : 00

5) VOTE DES SUBVENTION POUR L'ANNEE 2024

Présentation de Monsieur Michel BOUREL.

Compte tenu des demandes présentées :

Associations	Subventions	
	Allouées en 2023	Propositions pour 2024
Maison de Till	2800€	2900€
Maison de Till (fonctionnement 2€/hab)		
Comité des fêtes	6000 €	6000€
Parents d'élèves	1700 €	1700€
CSPM (comité soutien patrimoine Merrisien)	300€	
Entente Merris « Football Club »	2000 €	2000€
Saint-Sébastien	640 €	750€
Central physique club	1000 €	1600€
Club des aînés « mon village » Non voté ; quorum non atteint	500€	
Club des aînés « mon village » : voyage Non voté ; quorum non atteint	1700€	
Don du sang	500€	500€
Amicale des anciens combattants	150 €	150€
Loisirs Plaisir Culture	0€	
Loisirs créatifs	200€	200€
Le Souvenir Français	150€	150€
Association légion d'honneur	100€	
Merris POKER	150€	300€
LEG SWING	150€	300€
Total	17940€	16 550€

Remarque : les membres (conseillers) ne peuvent ni assister, ni participer aux délibérations concernant les associations dont ils sont membres. Incidence sur le quorum.

Chaque membre de l'association dont la subvention doit être votée est invité à quitter la salle lors du vote.

MAISON DE LA TILL :

Madame Véronique VANCAYZELLE quitte la salle

Après en avoir délibéré :

Votes pour : 14

Votes contre : 00

Abstention : 00

COMITE DES FETES :

Monsieur Jean-Alain LEROY quitte la salle

Après en avoir délibéré :

Votes pour : 14

Votes contre : 00

Abstention : 00

APE :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 15

Votes contre : 00

Abstention : 00

COMITE DE SOUTIEN AU PATRIMOINE MERRISIEN :

Pas de demande

ENTENTE MERRIS FOOTBALL CLUB :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 15

Votes contre : 00

Abstention : 00

SAINT SEBASTIEN :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 15

Votes contre : 00

Abstention : 00

CENTRAL PHYSIQUE CLUB :

Madame Véronique VANCAYZELLE quitte la salle

Après en avoir délibéré :

Votes pour : 14

Votes contre : 00

Abstention : 00

CLUB DES AINES MERRIS MON VILLAGE :

Absence de quorum. Report du vote au 19 mars 2024 à 18h30.

DON DU SANG :

Monsieur Philippe MAES quitte la salle

Après en avoir délibéré :

Votes pour : 14

Votes contre : 00

Abstention : 00

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS :

Monsieur Yves DELFOLIE, Monsieur Patrick DEROUILLERS, Monsieur Michel BOUREL, Monsieur Philippe MAES, Monsieur Denis CITERNE et Madame Evelyne DULONCOURTY quittent la salle.

Après en avoir délibéré :

Votes pour : 09

Votes contre : 00

Abstention : 00

LOISIRS CREATIFS :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 15

Votes contre : 00

Abstention : 00

SOUVENIR FRANÇAIS :

Monsieur Yves DELFOLIE, Monsieur Patrick DEROUILLERS, Monsieur Michel BOUREL quittent la salle.

Après en avoir délibéré :

Votes pour : 12

Votes contre : 00

Abstention : 00

MERRIS POKER CLUB :

Subvention de 300€ à la place de 150€ demandée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 15

Votes contre : 00

Abstention : 00

LEG SWING :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 15

Votes contre : 00

Abstention : 00

6) VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES BATIES ET NON BATIES- EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A ,1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, depuis 2020 le taux départemental de TFPB, à savoir 19.29% doit s'additionner au taux communal.

DECIDE :

De ne pas augmenter les taux d'imposition

De reconduire les taux appliqués en 2024 comme suit :

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxes foncières sur les propriétés bâties	32.97% (13.68% + 19.29%)	32.97% (13.68% + 19.29%)	32.97% (13.68% + 19.29%)	32.97%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.31%	29.31%	29.31%	29.31%
Taxe d'habitation			13.43%	13.43%

Monsieur le Maire indique que la taxe sur les propriétés non bâties est particulièrement basse à Merris.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 15

Votes contre : 00

Abstention : 00

7) BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024

Présentation de Madame Christine DECOSTER. Les dépenses prévisionnelles sont constantes. Presque identique à 2023. Le réalisé 2023 est inférieur à celui qui était proposé.

Chap 65- La subvention SIDEN-SIAN est versée par la Cœur de Flandres Agglo.

Chap 66- Augmentation suite à d'éventuelles charges supplémentaires.

Recettes de fonctionnement : En légère baisse

Monsieur Jean-Alain LEROY demande si les dépenses de fonctionnement de la salle sont incluses. La réponse est oui, mais les chiffres ont été augmentés délibérément. Les panneaux solaires vont compenser les dépenses en énergie et seront exploitables en juin 2024. Un budget d'éclairage global sera effectué rue de Moulin et au stade.

Concernant l'investissement :

Afin de compenser le prêt relais, une subvention a été reçue et les autres doivent arriver. Toutes les factures n'ont à ce jour pas été payées donc on ne peut pas encore demander les soldes de subventions.

En prévision des dépenses : le colombarium, l'isolation de la toiture de la salle associative, le passage en LED de tous les équipements, installation des panneaux photovoltaïques.

Recettes en investissement :

Ligne 10 : FCTVA et prêt relais

Pas de question

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : **15**

Votes contre : **00**

Abstention : **00**

8) LOI APER

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui permet de répondre au double défi d'acceptabilité locale et territoriale d'une part, et d'accélération et de simplification d'autre part ;

Vu l'article L141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu la concertation organisée avec la population de la commune du 23 février au 8 mars 2024.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire expose :

Les ZAENR proposées à la concertation sont :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment
La commune encourage l'accélération de son développement sur l'ensemble de son territoire.
- Solaire Photovoltaïque au sol sur friches :
 - La commune n'est pas concernée. Solaire Photovoltaïque en ombrières de parking :
 - La commune n'est pas concernée.
- Agrivoltaïsme (Solaire Photovoltaïque sur terres agricoles :
 - La commune souhaite le développement de l'agrivoltaïsme uniquement dans un rayon de 100 mètres autour des fermes (le centre du rayon étant le logement)
- Solaire Thermique :
 - Uniquement sur les toitures, rejet des centrales solaires au sol.
- Géothermie :
 - La commune ne souhaite pas définir de zones d'accélération pour ce type d'EnR sur son territoire.
- Biomasse (Bois-énergie) :
 - La commune ne souhaite pas définir de zones d'accélération pour ce type d'EnR sur son territoire.
- Méthanisation :
 - La commune ne souhaite pas définir de zones d'accélération pour ce type d'EnR sur son territoire.
- Eolien Terrestre
 - La commune ne dispose pas de potentiel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : **15**

Votes contre : **00**

Abstention : **00**

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

SALLE POLYVALENTE A VOCATION SPORTIVE

Retard des travaux extérieur suite à la météo défavorable.

Il reste le lignage ainsi que l'installation de nouveau support pour les panneaux de basket.

Le menuisier interviendra pour l'installation des cylindres de sécurité.

Concernant les bruits de la PAC, les tests ont été réalisés. En attente du rapport.

ECOLES

Déplacement du copieur du niveau 1 dans le box prévu à cet effet.

Le projet pour les nouveaux sanitaires sera étudié prochainement.

LUMINAIRES

Remplacement des lumières existantes aux écoles et à la salle polyvalente par des LED.
Pour l'église, le projet sera étudié prochainement.

RANGEMENT

Les box de rangement dans la salle de sport seront réalisés prochainement.

CLES

Un inventaire complet des clés des locaux de la commune sera réalisé.

La séance est levée à 21h.